

## DÉLIBÉRATION N°DL20220073 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

**ASSOCIATION "AMIS DU VIEUX SAINT-CHAMOND" - MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON - CONVENTION POUR LA SAISON 2022/2023**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

L'association « Amis du Vieux Saint-Chamond » organise dans le cadre d'une programmation annuelle, huit conférences relatives à l'histoire et au patrimoine de Saint-Chamond.

Ces conférences ont été organisées depuis 2019 dans la salle Gérard Philipe et connaissent un succès important. Depuis l'inauguration de la salle Roger Planchon en fin d'année 2020, la salle Gérard Philipe n'est plus utilisée.

L'association, qui souhaite conserver le principe de gratuité pour les spectateurs, sollicite la commune pour que la salle Roger Planchon soit mise à disposition à titre gracieux (forfait services de sécurité et forfait régies inclus).

Cette programmation favorise le développement et la transmission des connaissances sur l'histoire et le patrimoine de Saint-Chamond. Compte tenu de l'intérêt de l'action et afin de ne pas impacter les efforts entrepris par l'association, il est proposé de conclure avec celle-ci une convention de mise à disposition de la salle Roger Planchon, comprenant l'exonération des charges.

Pour la saison 2022-2023, cela représente un avantage en nature de 3 264 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la ville de Saint-Chamond et l'association « Amis du Vieux Saint-Chamond » relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Roger Planchon, pour 8 conférences de la saison 2022-2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD